

20 juillet 2007

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>NEXANS</p> <p>(Eurolist)</p>
--

- 1 - Par courrier du 18 juillet 2007, complété par un courrier du 19 juillet, la société JPMorgan Asset Management (UK) Ltd (20, Finsbury Street, Finsbury Dials, Londres, EC2Y 9AQ, Royaume-Uni), contrôlée par la société JPMorgan Chase & Co., agissant pour le compte de filiales exerçant une activité de gestion pour compte de tiers, a déclaré à titre de régularisation avoir franchi en hausse, le 4 juillet 2007, par suite d'une acquisition d'actions, le seuil de 5% des droits de vote de la société NEXANS et détenir 1 354 309 actions NEXANS représentant autant de droits de vote, soit 5,28% du capital et 5,02% des droits de vote de cette société (1).
- 2 - Par courrier du 12 juillet 2007, complété par un courrier du 19 juillet, la société JPMorgan Asset Management (UK) Ltd, contrôlée par la société JPMorgan Chase & Co., agissant pour le compte de filiales exerçant une activité de gestion pour compte de tiers, a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 juillet 2007, par suite d'une cession d'actions, le seuil de 5% des droits de vote de la société NEXANS et détenir 1 339 139 actions NEXANS représentant autant de droits de vote, soit 5,23% du capital et 4,96% des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 25 625 930 actions représentant 27 003 925 droits de vote.